

**OBJET : PERSONNEL – TRANSFORMATION D’UN POSTE DE CHARGE DE MISSION EN RESPONSABLE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
LE DIX SEPT OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 octobre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET,**

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur JAMET Maire,  
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,  
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,  
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,  
Mme CAPBLANC  
Adjoints  
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme HELT,  
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO  
Le nombre de conseillers  
en exercice est de 35  
Conseillers Délégués  
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,  
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. FLEURIER,  
Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER  
Conseillers Municipaux,  
formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT
Mme RICARD	à	M. WILLIOT
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. PERRET	à	Mme FAUCONNIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

**ABSENT EXCUSE :** Mme SAIDI

**ABSENT :** M. ZAMBUJO

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 22 octobre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024/12A - DL2024 - MA - DE

Publiée le 22 octobre 2024



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/117 du 17 octobre 2024

**OBJET : (020) PERSONNEL – TRANSFORMATION D’UN POSTE DE CHARGE DE MISSION EN RESPONSABLE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.311-1 à L.334-3,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l’application de l’article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** l’avis du Comité Social Territorial du 3 octobre 2024,

**Considérant** le besoin d’accroître l’efficacité du service des affaires juridiques et de le positionner comme un véritable appui stratégique auprès des autres services municipaux,

**Vu** l’avis de la Ière Commission,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 33**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : De modifier** un poste de chargé de mission à temps complet et responsable du service des affaires juridiques, pour assurer les fonctions principales suivantes :

- Coordination de l’activité et management de l’ensemble des agents du service,
- Soutien sur des dossiers spécifiques liées aux thématiques du service : archivage, documentation, contentieux, assurances, vie des assemblées, commande publique,
- Contribution à l’acculturation juridique au sein de la collectivité,
- Gestion d’une partie de l’activité liée à la commande publique et au contentieux.

**Article 2 : Que** cet emploi reste sur un grade du cadre d’emplois des Attachés ou des Ingénieurs territoriaux de catégorie A.

**Article 3 : Que si l’emploi** transformé ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel sur le fondement de l’article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N°2024/117 du 17 octobre 2024

**Article 4 :** Que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

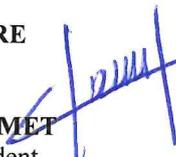
**Article 5 :** De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

  
Bernard JAMET  
Vice-Président  
Communauté d'Agglomération Val Parisis



Evelyne FAUCONNIER  
Conseillère municipale  
déléguée au cadre de vie

